

Déclaration des représentants CGT, FSU et FO au CT MESR du 23 Avril 2013

Les représentants des Fédérations CGT, FSU et FO au CT MESR déplorent d'être contraints de devoir utiliser une déclaration liminaire au Comité Technique pour pouvoir s'exprimer sur le projet de Loi Fioraso concernant l'Enseignement Supérieur et la Recherche, que le gouvernement a décidé de présenter en procédure d'urgence à l'Assemblée Nationale. Nos organisations n'ont pas eu de réponse à leur demande adressée à la Ministre que cette loi soit examinée par les Comités Techniques concernés, en particulier pour les modifications qu'elle comporte sur les statuts des personnels, par exemple le transfert de prérogatives du conseil d'administration au conseil académique pour le recrutement, la gestion de carrière des EC et les questions disciplinaires.

Alors que le personnel de l'ESR, continuellement traité par le mépris par le gouvernement précédent, entendait voir ses revendications enfin prises en compte, la Ministre a décidé de ne pas consulter le CT Ministériel sur ce texte. Pourquoi un tel déni de démocratie ? Pour ne pas ajouter une instance de plus qui refuse d'avaliser un texte qui maintient l'essentiel des lois, mesures et structures mises en place par le gouvernement précédent, et largement rejeté ? En effet, le résultat des consultations des différentes instances est éloquent, la Ministre ne peut se prévaloir d'aucun vote en faveur de son projet. Le Conseil Supérieur de l'Education a majoritairement voté le 21 février contre la version du 8 février du projet de loi. Après avoir voté le 25 février contre le texte intégrant la totalité des amendements avant arbitrages ministériels, le CNESER n'a émis aucun avis (20 Pour, 20 Contre, 8 Abstentions et 4 NPPV) sur le projet amendé in-extremis par la ministre. Le 6 mars, le CNESERAAV a aussi repoussé ce projet de loi (15 Pour - 16 Contre - 4 abstentions), comme l'ont fait les CT de l'INRA et de l'IRSTEA et de très nombreuses instances des universités.

Nos organisations considèrent ainsi qu'au moment où les difficultés budgétaires de nombreux organismes et universités continuent d'amener suppressions et gels d'emplois de titulaires, annulations d'enseignements ou dégradation des conditions de travail et d'études, et où la précarité ne cesse d'augmenter, le projet de loi ne reprend aucune des mesures d'urgence que nous avons demandées: suppression des IDEX, création d'emplois pour résorber la précarité et extension du champ des ayants-droit aux mesures de résorption de la précarité de la Loi Sauvadet, réaffectation des crédits ANR à des financements pérennes des laboratoires et des formations, remise en cause du Crédit Impôt-Recherche, etc. L'application de la loi Sauvadet, pourtant largement insuffisante, se heurte toujours à des obstacles au MESR et les non-renouvellements de contrats des précaires se poursuivent.

Globalement, ce **projet de loi n'apporte donc pas du tout la rupture attendue avec la loi LRU et la loi Pacte pour la recherche**. Pire, certains aspects pourraient être aggravés. Citons par exemple, les « *communautés d'universités et d'établissements* », qui associeraient des établissements d'enseignement public, voire privé et les organismes de recherche, dans une perspective de création d'une trentaine de mastodontes, dans lesquels collégialité et vie démocratique seraient réduits à la portion congrue. A cela, s'ajoutent les risques associés à l'acte III de la décentralisation (schéma régional des formations et de la recherche, par exemple). Tout ce contexte menace l'intégrité des organismes de recherche nationaux. Et Mme Gillot, rapporteuse au

Sénat, remet en cause publiquement la nécessité de supprimer l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES), que la communauté universitaire et scientifique conteste depuis des années. De plus, ce projet de loi exclut tout moyen supplémentaire, alors qu'**une augmentation des moyens et un volet de programmation budgétaire sont indispensables pour permettre à l'ESR de remplir ses missions et résorber la précarité.**

A l'inverse, il est plus qu'urgent de réaliser une véritable rupture avec les politiques précédentes, pour permettre le changement dans le service public d'ESR ! Nous exigeons l'abrogation des lois Pacte Recherche et LRU, et donc l'abandon de l'actuel projet de loi, ainsi que l'ouverture d'une véritable négociation pour une loi d'orientation et de programmation à la hauteur des besoins.

Les établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche, leurs personnels doivent pouvoir remplir leurs missions fondamentales de formation et de recherche au bénéfice de tous. Nous affirmons la nécessité d'une augmentation substantielle des moyens d'Etat (dotations, plan pluri-annuel de créations d'emplois à hauteur d'au moins 5000 postes par an pendant 5 ans toutes catégories confondues) pour permettre la titularisation des précaires (et, en attendant, l'arrêt des non-renouvellements des contrats de CDD), pour revenir sur les gels d'emplois, pour répondre aux besoins des formations et améliorer l'encadrement, pour augmenter les soutiens de base des laboratoires au lieu des financements sur projets (ANR, IDEX...). Nous exigeons notamment:

- la gestion nationale des personnels de toutes catégories ;
- l'abandon des RCE dans les universités ;
- le maintien des différentes filières pour les personnels BIATSS et non l'intégration de tous dans la filière ITRF, contrairement aux propositions du rapport Le Déaut ;
- la régulation nationale pour assurer l'égalité sur le territoire ;
- la valeur nationale des diplômes et la reconnaissance collective des qualifications, pour garantir l'accès à un emploi et un salaire correspondants à la qualification ;
- la prédominance des élus de la communauté scientifique dans les instances statutaires d'évaluation des collectifs de recherche.

C'est pour toutes ces raisons que nous appelons les personnels de toutes catégories des universités et des organismes, ainsi que les étudiants à:

- **se réunir en Assemblées Générales dans les établissements et à organiser des conférences de presse locales le 14 mai, lors du débat en commission**
- **intervenir auprès des parlementaires**
- **signer et faire signer la pétition intersyndicale demandant l'abandon du projet Fioraso**
- **faire grève et manifester le 22 Mai lors du débat à l'Assemblée Nationale**

En conclusion, nous proposons que ce Comité Technique manifeste, par une motion, son rejet du projet de Loi Fioraso